

# Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

## Décisions 2020.P 41 à 2021.P 04

Décembre 2020 à février 2021

# Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION  
DU COMITÉ SYDICAL  
depuis le 12 décembre 2020

## Comité syndical du 27 février 2021

2020.P 41	Marchés « Réalisation d'un outil mobile de sensibilisation », choix des prestataires pour les lots 2 et 3.
2020.P 42	Avenant n°1 au marché « Accompagnement à la conception d'une stratégie de communication engageante pour une mobilité partagée ».
2020.P 43	Avenant n° 1 fixant la rémunération forfaitaire définitive au marché « Conception et suivi de réalisation d'un outil mobile de sensibilisation ».
2020.P 44	Contrat de cession de droits d'auteur à l'association Les Amis de Léoncel pour le Cahier de Léoncel n° 11, intitulé « Vercors terre monastique et canoniale ».
2020.P 45	Avenant financier pour l'année 2021 à la convention entre le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional du Vercors pour le partage de la mission d'un technicien forêt.
2020.P 46	Résiliation du marché « Mise en place d'un programme opérationnel : structuration des filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale ».
2020.P 47	Marchés «Espace naturel sensible de Combe Laval : étude globale des chiroptères et avifaune – étape 2 », choix des prestataires pour les lots 1 et 2.
2020.P 48	Avenant n°1 au marché pour le lot 4 « Création d'un sentier d'interprétation sur le thème du pastoralisme » dans le cadre des études, l'entretien et la pédagogie de l'ENS de la Molière et du Sornin.
2021.P 01	Conventions 2021 pour les interventions artistiques-culturelles et pédagogiques dans le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte ».
2021.P 02	Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA) permettant le PNRVercors de conduire un diagnostic et une cartographie de continuités écologiques sur le territoire de l'atlas de biodiversité.
2021.P 03	Convention de partenariat avec GLÉNAT ÉDITIONS pour la publication de l'ouvrage intitulé « Le Vercors » .

2021.P 04	Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.
-----------	---

**Les décisions n° 2020.P 41 à 2021.P 04 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 27 février 2021.**

Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « les actions », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant :

<https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marchés « Réalisation d'un outil mobile de sensibilisation », choix des prestataires pour les lots 2 et 3.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du DauphinéEuroLégales et du Parc du Vercors en date du 25 septembre 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 11 candidats et que parmi eux, 2 ont retourné leur proposition avant la date limite du 03 novembre 2020,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
  - Lot 2 : Équipement électrique - Ventilation **START ENERGY**
  - Lot 3 : Menuiserie intérieure **COLLECTIF ETC**
- Considérant l'importance de la solidité de l'outil mobile et la commande en date du 16 octobre 2020 pour Lot 1 Structure-Carosserie auprès de PMA SARL pour le montant de 20 565,72 € H.T.,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés pour la réalisation de l'outil mobile de sensibilisation pour les lots 2 et 3 pour un **montant total de 26 537,77 € H.T.** avec :
  - **START ENERGY**, 13 rue de Comboire, 38 130 ECHIROLLES, pour le **lot 2 « Équipement électrique - Ventilation »** pour un montant total de **6 992,00 € H.T.**,
  - **COLLECTIF ETC**, 3 rue Raymondino, 13 003 MARSEILLE, pour le **lot 3 « Menuiserie intérieure »** pour un montant de **19 545,77 € hors taxes.**
- de **CONSTATER** que le marché pour la réalisation de l'outil mobile de sensibilisation s'élève à un montant total **47 103,49 € H.T.** incluant le lot 1 précédemment attribué.

**Fait à Lans-en-Vercors,**  
**Le 23 novembre 2020,**

**Le Président,**  
**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Avenant n°1 au marché « Accompagnement à la conception d'une stratégie de communication engageante pour une mobilité partagée ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2020.P20 en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 attribuant le marché à la société FARENIS pour le montant de 8 400,00 € HT,
- Considérant que la deuxième phase du marché consiste en la conception d'outils de communication pour inciter les habitants à utiliser le service d'autostop organisé,
- Considérant que le contexte sanitaire est peu propice à l'incitation au covoiturage et à la pratique de l'autostop organisé, il est proposé de mettre cette deuxième phase en œuvre dans les 6 mois à venir afin que ces outils soient utilisés dès le printemps 2021.

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à l'accompagnement à la conception d'une stratégie de communication engageante pour une mobilité partagée avec la société FARENIS, 18-20 rue Tronchet, 69 006 LYON, **prolongeant le marché de 6 mois, portant la date limite extrême de durée du marché au 31 mai 2021.**
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 26 novembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Avenant n° 1 fixant la rémunération forfaitaire définitive au marché  
« Conception et suivi de réalisation d'un outil mobile de sensibilisation ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision n° 2020.P 07 en date du 10 février 2020 attribuant le marché au groupement solidaire « **Marion LEVOIR micro-entreprise** » - « **Mathilde LAPIERRE EIRL** » pour 17 380 € net de taxes.
- Considérant que la tranche conditionnelle de ce marché concerne le forfait provisoire de rémunération (FP) du groupement correspondant à **5 500,00 € net de taxes**, soit le produit du taux de rémunération (11,00 %) par la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (50 000,00 € H.T.).
- Considérant que la phase APD a été approuvée pour le coût provisionnel définitif des travaux d'un montant de **51 800,00 € H.T.**,
- Considérant qu'en application des articles R2432-7 et R2194-1 du code de la commande publique, et conformément aux dispositions du marché, il convient de fixer la rémunération forfaitaire définitive après approbation de l'Avant projet Définitif (APD),

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché fixant la rémunération forfaitaire définitive pour la mission de « Conception et suivi de réalisation d'un outil mobile de sensibilisation » avec le groupement solidaire **Marion LEVOIR micro-entreprise**, Route de Perquelin, 38 380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE et **Mathilde LAPIERRE EIRL**, 8 impasse Saint Ange, 38 180 Seyssins.
- de **CONSTATER** que l'incidence financière de la rémunération forfaitaire définitive s'élève à **198,00 € hors taxes**, introduisant un écart de **3,60 %** et portant le nouveau montant du marché public à **5 698,00 € H.T.**
- de **CONSTATER** que le nouveau montant du marché est porté à 17 578,00 € net de taxes.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 04 décembre 2020,

Le Président,

Jacques ADENOT.

Le Premier Vice-Président,

Michel VARTANIAN



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Contrat de cession de droits d'auteur à l'association Les Amis de Léoncel pour le Cahier de Léoncel n° 11, intitulé « Vercors terre monastique et canoniale ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Cahier de Léoncel n° 11, intitulé « Vercors terre monastique et canoniale » a été édité en 1995 dans la collection du Parc naturel régional du Vercors,
- Considérant le projet de réédition par les Amis de Léoncel en modifiant format et couverture,

**DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature du contrat de cession de droits d'auteur, **à titre gracieux**, avec l'association Les Amis de Léoncel, sise 420 montée des Baumes, 26750 GEYSSANS pour le Cahier de Léoncel n° 11, intitulé « Vercors terre monastique et canoniale ».

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 07 décembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

***p/o Michel Vartanian***  
***1er vice-président***



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 4.4 Fonction publique – Autres catégories de personnels**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Avenant financier pour l'année 2021 à la convention entre le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional du Vercors pour le partage de la mission d'un technicien forêt.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la convention de partenariat ainsi que la convention de mise à disposition entre le Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes (C.R.P.F.) et le Parc Naturel Régional du Vercors (P.N.R.V.), prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans, et pouvant être renouvelées une fois,

**DECIDE**

- de **SIGNER** l'avenant financier pour l'année 2021 à la convention du 11 décembre 2020 avec le C.R.P.F. d'Auvergne Rhône-Alpes, sis Maison de la Forêt et du Bois, 10 allée des Eaux et Forêts, 63370 LEMPDES, afin de prolonger la mise à disposition du technicien forêt pour une durée d'un an et de réactualiser le montant de la participation du P.N.R.V. à **26 000,00 € pour l'année 2021.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 14 décembre 2020.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**p/o Michel Vartanian**  
**1er vice-président**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet** : Résiliation du marché « Mise en place d'un programme opérationnel : structuration des filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale ».

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision n°2019.P36 en date du 26 juin 2019 attribuant le marché pour le montant de **50 000,00 € H.T.** à **ACTION EUROPE SA**,
- Considérant que l'appel à proposition de la commission européenne n'ayant finalement pas été publié en 2020, une partie du marché est devenue sans objet, il convient de résilier le marché pour motifs d'intérêt général,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** la résiliation du marché « Mise en place d'un programme opérationnel : structuration des filières agro-alimentaires pour assurer la transmission des entreprises familiales agricoles et la pérennisation de l'agriculture locale » avec **ACTION EUROPE SA**, Avenue Louise 251- Bte 5, B-1050 BRUXELLES pour motifs d'intérêt général avec date d'effet de prise en compte au 31 décembre 2020 et de procéder aux indemnités de résiliation de 5 % du montant HT des prestations non-effectuées.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 16 décembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marchés « Espace naturel sensible de Combe Laval : étude globale des chiroptères et avifaune – étape 2 », choix des prestataires pour les lots 1 et 2.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du DauphinéEuroLégales et du Parc du Vercors en date du 10 novembre 2020,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 22 candidats et que parmi eux, 6 ont retourné leur proposition avant la date limite du 03 décembre 2020,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
  - Lot 1 : L'avifaune nocturne                      **EcoType**
  - Lot 2 : Les chiroptères                              **LPO Auvergne-Rhône-Alpes**

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés pour la deuxième étape de l'étude globale des chiroptères et avifaune dans l'Espace naturel sensible de Combe Laval pour les lots 1 et 2 pour un **montant total de 23 790,00 € H.T.** avec :
  - **EcoType**, 482 le Coin, 42 260 SAINT MARTIN LA SAUVETÉ, pour le **lot 1 « L'avifaune nocturne »** pour un montant total de **4 125,00 € H.T.**,
  - **la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Drôme-Ardèche**, 18 place Génissieu, 26 120 CHABEUIL (Siège : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Maison de l'Environnement, 14 avenue Tony Garnier, 69 007 LYON), pour le **lot 2 « Les chiroptères »** pour un montant de **19 665,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 18 décembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Avenant n°1 au marché pour le lot 4 « Création d'un sentier d'interprétation sur le thème du pastoralisme » dans le cadre des études, l'entretien et la pédagogie de l'ENS de la Molière et du Sornin.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision 2020.P25 en date du 05 mai 2020 attribuant le marché à la **SAS LE BRILLANT RENARD** pour le montant de **11 150,00 € H.T.**,
- Considérant que le contexte sanitaire est peu propice pour rassembler tous les acteurs lors des réunions de concertation nécessaires à l'élaboration du projet, il est proposé de mettre cette phase en œuvre dans l'année à venir afin que les négociations entre acteurs du projet puissent avoir lieu avant la fin de l'automne 2021,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché pour le lot 4 « Création d'un sentier d'interprétation sur le thème du pastoralisme » avec la **SAS LE BRILLANT RENARD**, 135 traverse des Izards, 38 410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE **prolongeant le marché de 8 mois, portant la date limite extrême de durée du marché au 15 novembre 2021.**
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 22 décembre 2020,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Conventions 2021 pour les interventions artistiques-culturelles et pédagogiques dans le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2020.P14 en date du 13 mars 2020 autorisant la signature de conventions pour un total de 31 102,24 € TTC réparti entre neuf prestataires pour des interventions pédagogiques et artistique-culturelles dans divers collèges et écoles du territoire le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte »,
- Considérant que la crise sanitaire était peu propice aux interventions dans les écoles jusqu'en fin d'année scolaire 2020, la principale partie des interventions a dû être annulée en juin 2020.
- Considérant l'objectif opérationnel 6.1.2 défini dans la Charte du Parc « Sensibiliser et éduquer les jeunes du territoire », et afin de mieux faire comprendre ce qu'est un Parc naturel régional, celui du Vercors (missions, gouvernance) mais aussi de faire participer les enfants à la construction du Parc de demain,

### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de conventions pour les interventions artistique-culturelles et pédagogiques dans le cadre de l'opération « Le Parc à ma porte » pour un **total de 25 490,00 € TTC** avec les prestataires suivants :
  - Artiste-photographe **Lucile ORTEGA** n° Siret 799 262 290 00015 ; 393 route de la Vallée, 07 340 BOGY, pour l'intervention dans l'école des Arnauds à Romans-sur-Isère pour le montant de 2 190,00 € nets de taxes,
  - Artiste-plasticienne **Solange CHAUSSINAND** n° Siret 501 563 068 00029 ; 1395 C chemin des Pilots, la Riffaudy, 26 300 ALIXAN, pour l'intervention dans l'école Paul Langevin à Romans sur Isère et au collège Revesz Long à Crest pour le montant de 7 290,00 € nets de taxes,
  - Artiste **Rémi DE CHIARA** n° Siret 751 822 800 00015 ; 1 rue Dumont d'Urville, 69 004 LYON, pour l'intervention dans l'école du Stade à Saint-Marcellin et l'école Georges Brassens à Crest pour le montant de 3 960,00 € nets de taxes,
  - Association **LYSANDRA Education Environnement** n° Siret 488 423 815 00023 ; 14 descente de la Brèche, le Vieux Village, 26 400 BEAUFORT-SUR-GERVANNE, pour l'intervention dans l'école Georges Brassens et au collège Revesz Long à Crest pour le montant de 5 300,00 € T.T.C.,
  - Monsieur **Nicolas PEYRETOUT** n° Siret 487 822 561 00022 ; Mas Plan, 26 190 LA MOTTE FANJAS, pour l'intervention dans l'école du Stade à Saint-Marcellin pour le montant de 1 850,00 € T.T.C.,

- Monsieur **Stéphane DESROUSSEAUX** n° Siret 790 617 278 00037 ; 740 chemin des sables, 26 190 CHABEUIL, pour l'intervention dans les écoles des Arnauds et Paul Langevin à Romans sur Isère pour le montant de 4 900,00 € T.T.C..

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 07 janvier 2021,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA) permettant le PNRVercors de conduire un diagnostic et une cartographie de continuités écologiques sur le territoire de l'atlas de biodiversité.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo porte un projet d'atlas de biodiversité en étroite collaboration avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, pour lequel elle bénéficie d'une convention de subvention avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) permettant le reversement au PNRV d'une partie de la subvention,
- Considérant que le SM-PNRV conduit un ambitieux travail de cartographie de la trame verte et bleue sur son territoire, développant sur ces aspects un haut degré d'expertise technique et scientifique,

#### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (VRA) permettant le PNRVercors de conduire un diagnostic et une cartographie de continuités écologiques sur le territoire de l'atlas de biodiversité. avec la **Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo**, 1 Place Jacques Brel, 26905 VALENCE cedex 9, pour le montant total de **18 000,00 € TTC en faveur du Parc du Vercors**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 7 janvier 2021,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention de partenariat avec GLÉNAT ÉDITIONS pour la publication de l'ouvrage intitulé « Le Vercors » .**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que Glénat développe des collections consacrées aux patrimoines naturel et culturel de l'arc alpin et que Glénat publie une revue trimestrielle thématique, L'Alpe, consacrée aux cultures et aux patrimoines de l'Europe alpine,
- Considérant que le PNR du Vercors et Glénat se sont rapprochés pour faire paraître au printemps 2022, un numéro de la revue L'Alpe consacré au Vercors,
- Considérant que l'ouvrage sera réalisé et édité par Glénat en concertation avec le PNR du Vercors , et commercialisé par Glénat et le PNR du Vercors selon les conditions et modalités de commande suivantes :
  - Titre provisoire : Le Vercors
  - Prix Public Toutes Taxes Comprises France : 18 Euros
  - Date de publication prévisionnelle : 02 mars 2022
  - Tirage prévisionnel : 3 000 exemplaires
  - Caractéristiques techniques : couverture avec rabats quadri+ pelliculage sur carte couvée une face 300g/m<sup>2</sup>, format fini 230 X 300 mm, 96 pages , impression quadrichromie, sur papier couché mat 135g/m<sup>2</sup>

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** une convention avec **GLÉNAT ÉDITIONS**, dont le siège social est situé **37, rue Servan, 38 000 Grenoble** pour le montant total de **27 765,50 € HT**
  - ✗ dont **19 435,50 € HT** pour l'acquisition de **1 500 exemplaires**, au prix de cession de **18 510 € H.T. augmenté de 5 % de frais de port soit 925,50 € H.T.**
  - ✗ dont **8 330,00 € HT** pour la réalisation d'une campagne publicitaire selon les conditions et modalités de commande suivantes :
    - Le PNR du Vercors s'engage à réaliser une campagne publicitaire dans un ou plusieurs numéro de L'Alpe l'année de la parution de l'Ouvrage, à savoir deux pleines pages de publicité pour 4 900,00 € H.T et la quatrième de couverture pour 3 430 € H.T.

- de **FINANCER** ce montant sur la ligne BOUTIQUE compris dans le budget principal du Parc naturel régional du Vercors.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 1<sup>er</sup> février 2021.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de réalisation de chroniques et de production de campagnes de slogans renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux actualités et enjeux du Parc,

**DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de reportages sur la base d'interviews avec **Radio Royans**, sis Place du Champ de Mars 26 190 Saint Jean en Royans, pour un montant de **2 000,00 € T.T.C.**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 04 février 2021.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**